

971-2020-09-15-007

**APPEL A PROJET  
ARS/POMS/PA/N° 971-2019-09-24-002**

**Création de 20 places de SSIAD sur le territoire de Saint-Barthélemy**

\*\*\*

**Commission d'information et de sélection du 14 septembre 2020**

**AVIS DE CLASSEMENT DE LA COMMISSION**

Conformément aux articles L 313-1-1 et R 313-1 à R 313-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) relatifs à la procédure d'appel à projets et d'autorisation, l'Agence de Santé Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy a lancé un appel à projets pour assurer la couverture de l'ensemble de la région en SSIAD et proposer une offre pour le territoire de Saint-Barthélemy qui n'en est pas pourvu.

Deux (2) projets ont été réceptionnés par les services de l'ARS Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et ont été déclarés recevables.

La Commission d'information et de sélection d'appels à projets médico-sociale, placée auprès de la Directrice Générale de l'Agence de Santé Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, s'est réunie le 14 septembre 2020 et a établi un classement des projets au regard des critères fixés par le cahier des charges :

POSITION N°	PORTEUR DE PROJET
1	Centre Hospitalier de Bruyn
2	Clinique de Choisy

L'avis de classement de la Commission d'information et de sélection d'appels à projets médico-sociale est consultatif et constitue un acte préparatoire à la décision d'autorisation qui sera prise par la Directrice Générale de l'Agence de Santé Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy.

Le présent avis fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture Guadeloupe ainsi que sur le site internet de l'ARS Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy (<https://www.guadeloupe.ars.sante.fr/>).

Fait à Gourbeyre, le 15 septembre 2020

P/ La Directrice Générale  
**Florence BRADAMANTIS**  
Directrice Générale Adjointe  
de l'Agence de Santé de Guadeloupe  
Saint-Martin et Saint-Barthélemy